

## Prise de position

---

### Soutien pour la réglementation : Professionnels de laboratoire médical (PLM)

**La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) appuie la réglementation des professionnelles et professionnels de laboratoire médical (PLM)\* dans tous les territoires juridiques au Canada. À titre d'élément principal de la sécurité des patients, la réglementation définit l'exercice de la science de laboratoire médical, établit les exigences et les qualifications nécessaires pour l'exercice de la profession de laboratoire médical et décrit les limites de pratique de la profession.**

La SCSLM soutient l'embauche des PLM en milieu de travail médical, pourvu que les PLM satisfassent aux critères suivants :

- posséder la formation et/ou l'expérience pertinente;
- être certifiés auprès de la Société canadienne de science de laboratoire médical;
- exécuter leurs fonctions dans le cadre de leur pratique et/ou de leur niveau de certification professionnelle;
- répondre aux exigences du permis d'exercice dans leur territoire juridique;
- respecter le Code de conduite professionnelle de la SCSLM\*\*;
- être responsables de leurs actes professionnels.

Ces responsabilités exigent implicitement le maintien des connaissances, des compétences et du jugement correspondant au niveau professionnel approprié. Il est obligatoire que les PLM réglementés satisfassent aux exigences de compétence identifiées et participent à la formation continue relativement à leurs compétences.

L'objectif de la réglementation professionnelle est de servir et de protéger le public. La réglementation assure que des professionnelles et professionnels de laboratoire médical compétents, qualifiés et enregistrés fournissent des services d'analyse de laboratoire éthiques et sécuritaires au Canada.

*\*La SCSLM reconnaît la diversité des titres d'emploi des PLM au Canada et a choisi ce terme dans le cadre du profil national de compétences. La mention du titre de PLM comprend, entre autres : technologiste de laboratoire médical, adjoint(e) de laboratoire médical, technologiste en génétique clinique, technicien(ne) de laboratoire médical, technologiste enregistré(e).*

*\*\*Certains organismes de réglementation peuvent avoir un Code qui l'emporte sur celui de la SCSLM.*